



CONSEIL COMMUNAL
FOUNEX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
du 18 novembre 2013

Présents :	42 membres
Excusés :	7 membres
Absents :	1 membre
Rédactrice du procès-verbal	Sandra Thuner

1) ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2013
3. Préavis Municipal N° 32/2011-2016 concernant le transfert de la parcelle No 320 de Mies EMS la Clairière de Société Coopérative la Clairière Mies, à la Fondation La Clairière Mies.
4. Propositions individuelles et divers

Après les souhaits de bienvenue à la 12^{ème} séance de la législature 2011-2016, la Présidente du Conseil Communal, Mme Christa von Wattenwyl ouvre la séance et lit l'ordre du jour de ladite séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2013

Mme Blatter signale en page 3, 5) Communications du Bureau du Conseil, point 2, que la phrase n'est pas terminée.

Correction : Les indemnités des personnes faisant partie des associations intercommunales AJET et/ou ASCOT sont à disposition à la maison de Commune.

Le procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune autre rectification, il est approuvé à la majorité.

M. Mange arrive

3) PREAVIS MUNICIPAL N° 32/2011-2016 CONCERNANT LE TRANSFERT DE LA PARCELLE NO 320 DE MIES EMS LA CLAIRIERE DE SOCIETE COOPERATIVE LA CLAIRIERE MIES, A LA FONDATION LA CLAIRIERE MIES.

Mme Evelyne Pfister introduit M. Georges Binz afin de lui céder la parole.

M. Binz présente ce préavis en détail avec l'historique de la raison de cette demande de transfert de la parcelle 320 de la Société coopérative à la Fondation la Clairière.

Mme Pfister termine par la lecture des conclusions du préavis.

M. Cintas lit les conclusions de la Commission ad hoc.

La discussion est ouverte.

M. Magnenat demande si l'entité de la coopérative continue d'exister après ce transfert et si elle sera dissoute à terme, s'il existe une échéance pour son mandat.

M. Binz explique qu'en effet cette société disparaîtra. La société coopérative est composée de divers sociétaires, pour le moment l'échéance qui pèse sur la créance de l'ancienne directrice est envers cette coopérative et si cette dernière est dissolue, il n'y a plus d'opposants. Donc à première vue cette société coopérative existera encore un certain temps.

Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à mains levées.

Le préavis No 32 est accepté à l'unanimité.

4) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Mme von Wattenwyl attire l'attention des conseillers sur les dates des séances du Conseil communal de 2014. Elle ajoute que la prochaine séance aura lieu **le 16 décembre 2013 à 18h30** suivi du repas de Noël.

Concernant l'envoi par voie électronique des documents : Les conseillers ont reçu une feuille afin que les personnes désirant recevoir tous les documents uniquement par voie électronique puissent s'inscrire.

M. Berrocal souhaite que les plans en dimension A3 soient toujours envoyés par courrier.

Décomptes de fin d'année : les présidents des commissions sont priés de faire parvenir le décompte des vacances à Sandra Thuner d'ici au 1 décembre 2013.

Visite des SITSE, rappel : dernière visite des nouvelles installations de la nouvelle STEP le jeudi 21 novembre.

Commission ad hoc nouveau règlement : Il manque 2 personnes pour cette commission qui étudiera le nouveau règlement du conseil.

Communications des associations intercommunales : ce nouveau point sera régulièrement mis à l'ordre du jour. Les délégués des associations intercommunales sont appelés à communiquer les décisions importantes prises dans les associations respectives lors de l'assemblée communale.

M. Rosselet souhaite pousser un coup de gueule au sujet de la circulation dans le village : Nous avons pris la décision de régler la vitesse dans le village à 30 km/h, il est maintenant nécessaire de faire respecter cette décision. Nous avons un radar qui permet de mesurer la vitesse et de rendre attentif les conducteurs à leur vitesse. Le fait de mettre en activité cette machine régulièrement montrerait que les autorités se préoccupent de ce point. Le trafic dans le village est pollué par le transit ; nous avons des alternatives pour décharger le centre du village et il faut absolument les étudier.

M. F. Debluë répond que l'appareil de mesure de vitesses existe, par contre il faut le faire fonctionner selon une certaine planification. Cet appareil peut enregistrer les vitesses ainsi que le nombre de véhicules qui passent, pour exploiter ces résultats il faut que quelqu'un s'en occupe. Ceci fait partie du cahier des charges du nouveau chef de service qui entrera en fonction début décembre. Le flux du transit au centre du village est un point de l'étude en cours sur la circulation. Les résultats de ces études seront communiqués dans le courant du printemps prochain.

Mme Maas souhaite avoir des précisions sur le chemin de l'école au centre du village.

M. F. Debluë précise qu'un nouveau passage piéton est prévu au niveau de l'auberge avec un chemin qui arrive à l'école au niveau de la salle de gymnastique.

M. Berrocal revient sur le problème de circulation. Il remarque que la priorité de droite n'est en général pas respectée. Il souhaite que des indications de priorité soient installées au niveau du panneau 30 km/h.

M. F. Debluë répond qu'on ne peut rien faire contre le comportement malhonnête des gens et des incivilités. La gendarmerie ne vient pas volontiers dans ces zones car elle estime que la Commune doit mettre en place un système de chicane afin que les automobilistes ne puissent physiquement pas rouler plus que 30 km/h.

M. Rothacher aimerait savoir l'avancement du projet du chemin entre le centre sportif et le village.

M. F. Debluë répond que ce cheminement est toujours au programme avec certaines difficultés de réalisation.

M. Rothacher aimerait savoir si on ne pourrait pas faire quelque chose de provisoire.

M. F. Debluë précise que ce genre d'aménagements doit être mis à l'enquête publique même pour du provisoire et que le coût serait élevé pour être ensuite démonté. Mais ce dossier est un des sujets prioritaires.

Mme Müller fait part de son sentiment d'abandon que les habitants du chemin de la Marjolaine ont depuis 6 mois, suite à la tempête du mois de juin. La surface du terrain occupé par les SITSE ressemble à une décharge publique et sur ce point, elle s'interroge sur les démarches planifiées pour la destruction des bâtiments qui n'auront plus de raison d'être lorsque les nouvelles installations seront terminées. L'éclairage public est toujours inexistant depuis juin dernier et Mme Müller souhaite savoir quand il est prévu de remettre des luminaires et lesquels. Elle s'inquiète aussi de l'implantation d'une gravière dans ce quartier.

M. F. Debluë répond qu'une demande de crédit est prévue pour le conseil du 16 décembre et les luminaires seront les mêmes que ceux installés au rond-point « En Ballessert ». Concernant la gravière, ou plus exactement le transbordement de graviers, ce sujet est au point mort actuellement. Une entrevue a été demandée au service du développement territorial afin de lister les choses que la Commune souhaite réaliser. Le conseil sera tenu au courant de l'avancée des tractations avec le Canton. Concernant les bâtiments au niveau de la STEP : l'an prochain, après la mise en service de la nouvelle STEP, le réaménagement de cet endroit est prévu.

Mme Chiary-Bory remarque que, concernant la circulation, les camions utilisent toute la journée le chemin des Repingonnes et que cet axe est très fréquenté aujourd'hui pour les travaux des nouveaux immeubles et demain peut-être pour la gravière et ensuite pour une autre raison certainement.

M. F. Debluë répond que les camions n'ont pas le droit de passer dans le village et qu'il est vrai que l'itinéraire par les Repingonnes est obligatoire. Concernant l'éventuel transbordement de gravier la garantie est déjà obtenue que les camions ne circuleront pas par le village mais qu'ils utiliseront la route Suisse.

M. Michielini demande si la voie d'accès spécifique prévue en direction de Lausanne au niveau de l'entrée de l'autoroute est toujours d'actualité.

M. F. Debluë précise que le plan partiel d'affectation a été modifié et que cette bretelle sera construite après l'acceptation de ce plan.

M. Magnenat se préoccupe de la prolifération des nouveaux murs en bordure de propriété. Il trouve que ce genre de constructions a un aspect dérangeant.

M. F. Debluë précise que ces murs sont autorisés mais fait remarquer que la commune demande généralement de les végétaliser ou de les crépir afin de les rendre le plus discret possible.

La parole n'étant plus demandée, Mme La Présidente clôt la séance.

La séance est clôturée à 21h30.

Founex, le 1^{er} décembre 2013

La Présidente

La Secrétaire



Christa von Wattenwyl

Sandra Thuner

